

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ange-Gardien
Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
DÉROGATIONS MINEURES

QUE des demandes de dérogations mineures ont été demandées par :

- Karina Duguay-Gagé, pour le 1A, rue Huot, lot numéro 4 440 641 du cadastre du Québec, pour la construction d'un gazebo à 0,50 m de la limite de propriété ouest et d'une superficie de 24 m² en contradiction avec la marge de recul d'un (1) m et à la superficie maximale de 21 m² au règlement de zonage numéro 16-642;
- Isabelle Lessard, pour le 4, rue Raymond-Lavoie, lot numéro 4 440 525 du cadastre du Québec, afin de régulariser la marge de recul avant de 4.20 m pour un bâtiment principal existant, en contradiction avec la marge de recul avant minimale de 6 m autorisée pour la zone H-1 13 au règlement de zonage numéro 16-642, et afin de régulariser la superficie d'un abri d'auto attenant au bâtiment principal existant de 40 m², en contradiction avec la superficie maximale autorisée de 35 m² au règlement de zonage numéro 16-642;
- Deltec Construction Inc., pour le 38, rue Dameg, lot 5 791 186 du cadastre du Québec, afin d'autoriser un empiètement de 1.89 m de l'aire de stationnement vis-à-vis le mur avant du bâtiment principal, en contraction avec l'empiètement maximal du 1 m autorisé au règlement de zonage numéro 16-642;

QUE ces demandes soient prises en considération par le comité consultatif d'urbanisme en vertu du règlement sur les dérogations mineures ;

QUE ces demandes soient étudiées lors de la prochaine réunion du Conseil, qui se tiendra le lundi 7 juin 2021, à 19h30, par visioconférence;

QUE toutes les personnes intéressées puissent se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes en envoyant leurs questions et commentaires avant 16h le jour de cette session, par courriel au ldrouin@langegardien.qc.ca et, par la suite, le Conseil rendra sa décision.

DONNÉ À L'Ange-Gardien, ce 24^{ième} jour de mai deux mille vingt et un.


pour Lise Drouin

Lise Drouin, g.m.a.
Directrice générale